

- Du lundi au vendredi, l'open space est ouvert de 7h à 19h et les bureaux privés de 7h à 20h. Le samedi de 8h à 18h.
- Le matériel mis à votre disposition par SMARTWORK est à conserver en parfait état.
- Prière de garder l'espace dans une atmosphère studieuse et calme afin de permettre aux autres membres de travailler en toute quiétude. Veuillez également prendre la parole à voix basse pour communiquer ou téléphoner.
- Les membres et leurs visiteurs sont invités à se présenter en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux de l'Espace de coworking.
- Il est interdit de faire entrer ou recevoir des amis, clients ou toute personne non membre dans l'open space.
- Un espace est mis à disposition des membres qui occupent l'open space pour recevoir leurs clients gratuitement. La durée d'occupation de cet espace ne peut excéder 1h par session. Cet espace ne peut servir pour la formation.
- Vous devez déclarer et faire enregistrer tout collaborateur ou partenaire avec qui vous aller occuper votre bureau.
- Il est interdit d'utiliser l'adresse de SMARTWORK comme siège social sauf si vous avez souscrit au service domiciliation d'entreprise. Vous pouvez néanmoins utiliser l'adresse comme point de contact en précisant qu'il s'agit de l'adresse de SMARTWORK – Espace de coworking.
- Il est interdit d'effectuer des téléchargements illégaux, de diffuser et/ou télécharger tout contenu à caractère raciste, discriminatoire, pédophile, terroriste et pornographique via le wifi.
- **Bonne conduite**
 - SMARTWORK est un espace non-fumeur. Néanmoins les ceux qui fument peuvent utiliser le balcon arrière.
 - Utiliser les ressources partagées (café, eau, thé) de façon raisonnable.
 - Respecter les besoins de calme d'autrui.
 - Se comporter de façon à entretenir de bonnes relations avec les autres, le voisinage, etc.
 - Parquer les voitures dans le parking de l'espace et dans les aires publiques libres.
 - Fermer les lumières, fenêtres, robinets d'eau et portes derrière soi.
- **Téléphones, notifications des appareils électroniques**
 - Mettre le téléphone sur vibreur, silencieux ou utiliser une sonnerie discrète et basse.
 - Eviter d'utiliser les téléphones au niveau de l'open space. Utilisez les balcons, la cuisine ou l'entrée du l'espace pour prendre vos appels.
 - Si le volume sonore des appels téléphoniques d'un autre membre est dérangement, le lui signaler poliment. Être attentif aux autres lorsqu'on est soi-même au téléphone.
 - Coupez le son des ordinateurs et téléphones (éventuellement sonnerie discrète) et utilisez des écouteurs pour écouter de la musique ainsi que vos vidéos.
 - Certaines activités considérées comme bruyantes ne seront pas tolérées au sein de l'espace.
- **Coin cuisine et Nourriture**
 - Ne pas manger dans l'espace partagé ni déposer de la nourriture sur les tables des autres membres.
 - Bien nettoyer derrière soi après avoir mangé, bu, ou manipulé de la nourriture (tables et sol).
 - Mettre à la poubelle les ordures générées.
 - Nettoyer derrière soi, sécher et ranger les ustensiles utilisés.
- **Administratif** : Les factures sont envoyées par mail par le service comptabilité de SMARTWORK.
- **Perte, vol, dégâts**
 - Le matériel laissé dans l'espace de coworking, l'est sous la responsabilité de son propriétaire. SMARTWORK décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégâts.
 - Des caméras de surveillance sont installés dans les espaces partagés de SMARTWORK. Les images sont conservées et peuvent être utilisés en cas de vol.
- **Démarchage, prospection ou publicité**
 - L'espace de coworking n'est pas un lieu de démarchage ou prospection commerciale.
 - Il n'est pas possible de faire sa publicité au travers de supports de communication (flyers, cartes de visite, etc.) qui seraient déposés dans l'espace. Tout support de communication trouvé dans l'espace finira à la poubelle.
- **Animaux**

Hors cadre légal (chien d'assistance ou élève chien-guide par exemple), les animaux ne sont pas acceptés dans l'espace de coworking.

Entrée en application : Ce règlement entre en application le 17/05/2022 et a été mis à jour le 04/07/2022.

